

**3 avril 2017 09h57 Message de GG**

Bonjour,

Dimanche matin ma femme c'est fait interpellé sur la plage par les surveillants du banc d'arguin qui sont arrivés vers 10 H 00 dans la conche avec leur joli bateau alu. Ils lui ont dit, qu'il était interdit de rester à l'ancre entre le couché et le levé du soleil. Que c'était passible d'une amende de 68 euros. Est-ce-que c'est vrai, info ou intox ? Ils ne sont pas venus me voir sur le bateau mais si tel est le cas coup dur pour les plaisanciers que nous sommes qui profitons de ce petit coin de paradis surtout en ce moment.

Cordialement  
G.G

---

**3 avril 2017 10h16 Réponse de l'APBA**

Bonjour

Avant de donner une réponse "officielle" je transfère le message à nos spécialistes du banc d'Arguin et du PMN.

L'APBA

---

**3 avril 2017 15h54 Réponse de la commission PNMB de l'APBA**

Bonjour,

Nous rencontrons le Directeur Mr Virlojeux des Affmar dès vendredi matin, après prise de Rv par la commission PNMB de l'APBA, afin d'apporter une réponse "vraie" à cette histoire tant au niveau de notre adhérent que de tous les adhérents de l'APBA ; une information suivra à diffuser à l'ensemble de nos adhérents en cette période de "redémarrage" de saison nautique.

Commission PNMB de l'APBA

---

**7 avril 2017 12h03 Réponse de la commission PNMB de l'APBA**

Bonjour

Pour mieux répondre à l'interrogation de notre adhérent Mr GG; Nous avons RV ce matin avec le Directeur de la DDTM Mr Virlojeux .

Voici sa réponse concernant le fait de rester à l'ancre sur son bateau au banc d'Arguin du couché au levé du soleil ;

**N'ayant pas reçu pour l'instant le nouveau décret, il n'y a aucune interdiction de rester à l'ancre sur son bateau à Arguin du couché au levé du soleil.**

Dans ce contexte et dans l'attente du nouveau décret nous pouvons communiquer ce message à l'ensemble de nos adhérents.

Commission PNMB de l'APBA